

quelques éclaircissements aux yeux de certains députés. J'avais compris que le député de Prince-Edward (M. Alcorn) devait clore le débat, et dans cette pensée, de concert avec plusieurs députés de la gauche qui devaient prendre part au débat, j'ai consenti à m'abstenir de porter la parole pour le moment. Après que l'honorable député de Prince-Edward eût terminé ses observations, le premier ministre prit la parole. J'ignorais complètement l'existence de pareils arrangements. Le whip de la gauche ne m'en avait rien dit et je pensais qu'il m'était parfaitement loisible de prendre la parole et de donner la réplique au premier ministre. Je ne me sens pas d'humeur, pour le moment, à invoquer d'autres arguments, afin d'innocenter mon attitude, bien que la teneur générale du discours du premier ministre pût m'offrir matière à récrimination ; mais à mon avis, il ne conviendra pas, pour le moment, de soulever un débat à ce sujet. Je me contenterai d'ajouter que lorsque je consentis à m'abstenir de porter la parole, pour le moment, j'étais convaincu que le député de Prince-Edward devait clore le débat, et lorsque plus tard le premier ministre prit la parole, je me crus parfaitement autorisé à lui donner la réplique. Je n'eusse nullement été surpris, si le débat se fût prolongé quelque temps. Je tiens autant que tout autre député à obéir au règlement et à observer les conventions intervenues entre les deux partis. Je regretterais vivement de porter atteinte à la régularité des délibérations. On semble avoir formulé la prétention que le premier ministre serait autorisé, non seulement à donner la réplique, mais à clore le débat. Je ne sais sur quoi s'appuie cette prétention ; mais d'après le paragraphe paru dans le "Globe", il semblerait que, pour la circonstance, le droit de clore le débat appartenait au premier ministre. C'est là une proposition à laquelle je ne suis pas d'humeur à souscrire. Je proposerai que la Chambre lève sa séance, et cela afin de provoquer les explications qu'on croirait bon de présenter ; car, à mon avis, il importe non seulement de définir clairement la teneur du règlement, mais encore la nature des arrangements auxquels la Chambre est disposée à souscrire et à se conformer. Je regretterais infiniment d'avoir porté atteinte à la procédure et aux règlements de la Chambre. Je propose que la Chambre lève maintenant sa séance.

M. GEORGE TAYLOR (Leeds) : Avant l'adoption de cette motion, il convient sans doute que j'offre quelques éclaircissements à la Chambre. Voilà 20 ans que j'exerce les fonctions de principal whip du parti conservateur, tant au pouvoir que dans l'opposition. J'ai servi sous notre regretté sir John Macdonald, ainsi que sous les ordres de sir John Abbott, de sir Mackenzie-Bowell, de sir Charles Tupper, ainsi que sous la direction de notre éminent chef actuel, M. Borden. J'apprends aujourd'hui pour la première fois

qu'il a été porté atteinte à une convention que j'aurais conclue avec le whip du parti libéral. Il n'est guère agréable d'entendre le ministre des Finances et le député d'Annapolis (M. Wade) me reprocher d'avoir violé pareille convention. On le sait, les whips ont mission de conclure certains arrangements, et force leur est bien de tenir des conférences de nature confidentielle. Pendant nombre d'années, le regretté M. Trow a rempli les fonctions de principal whip de l'opposition, et il eut pour successeur le ministre actuel des Travaux publics (M. Sutherland). Je dois ajouter que mes relations avec ce collègue ont toujours été de la nature la plus cordiale, et il en a toujours été ainsi de mes relations avec le principal whip du gouvernement (M. Calvert). Tous ceux qui ont rempli cette charge peuvent l'attester, il est inouï qu'on ait jamais porté atteinte aux conventions ainsi conclues, ni qu'on ait violé le secret de ces conférences. C'est jeudi, le 12 du courant, que cet arrangement est venu pour la première fois sur le tapis, alors que le principal whip du gouvernement me demanda quand devait se faire la clôture du débat, et il s'informa s'il ne serait pas possible de le clore le jeudi ou le vendredi de cette semaine. Je lui répondis que la chose me semblait impossible. Il s'informa du nombre des orateurs de la gauche qui devaient porter la parole et je lui communiquai la liste qu'il examina. Il me déclara que trois orateurs ministériels devaient prendre part au débat et il mentionna le député d'Alberta (M. Oliver), le député de Haldimand (M. Thompson) et le député de Montmagny (M. Laverne). Il ajouta que le ministre de la Justice (M. Fitzpatrick) prononcerait peut-être un discours et que le premier ministre désirerait peut-être formuler quelques observations, mais il ajouta qu'il n'avait pas consulté le leader de la Chambre à cet égard. Je lui dis que je discuterais la chose avec mon leader et que nous pourrions en conférer le lendemain. Nous nous rencontrâmes mercredi, et après certains pourparlers, il fut convenu que la clôture du débat aurait lieu le mardi, si la chose était possible ; sinon, qu'elle se ferait le mercredi. Le débat se poursuivit ce jour-là, et le mercredi soir, à la suite de cette convention, le député d'Essex (M. Cowan) proposa l'ajournement du débat, bien que son nom n'eût pas été mentionné au cours de notre conférence et bien que j'ignorasse qu'il dût porter la parole. Eussé-je connu le fait, sachant le nombre des orateurs de la gauche qui devaient porter la parole, je n'aurais pas consenti à ce que le vote fut pris le mercredi.

Le député d'Essex-sud (M. Cowan) proposa l'ajournement du débat, mercredi soir. Le jeudi, à l'appel de l'ordre du jour, il prit la parole et ne termina ses observations qu'à dix heures du soir. Le député de Cornwall (M. Pringle) lui succéda. Le vendredi matin, je déclarai qu'on avait violé la convention, parce qu'un des orateurs qui avait por-